



[Signature]

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°2

Séance du 5 octobre 2017

Convocation du 29 septembre 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Louis Oheix,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etait absente :

Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 5 octobre 2017

OBJET : Budget ville – exercice 2017– approbation de la décision modificative n°2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2017 adopté le 29 mars 2017 et la décision modificative n°1 adoptée le 30 juin 2017,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2017 :

	BP 2017	DM 1	DM 2	Total budget 2017
Recettes de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	39 663 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 336 000 €	- €	327 000 €	39 663 000 €
Recettes d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	32 696 000 €
Dépenses d'investissement	31 925 000 €	21 000 €	750 000 €	32 696 000 €

ADOpte la décision modificative n°2 au budget de la ville, exercice 2017, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



DECISION MODIFICATIVE N°2 DU 5 OCTOBRE 2017 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2017

IMPUTATION		CREDIT		IMPUTATION		CREDIT		IMPUTATION		CREDIT				
prog	nature	fonct°	Chap	libellé	prog	nature	fonct°	Chap	libellé	prog	nature	fonct°	Chap	libellé
DEPENSES - INVESTISSEMENT														
1345	820	13		Participations pour non réalisation d'aires de stationnement		024	824	024	Produit des cessions d'immobilisations					
									Subventions d'équipement transférables - Etat et établissements nationaux					
2031	020	20		Frais d'étude sur église		1311	321	13	Subventions - autres tiers					22 250,00 €
2313	020	23		Travaux sur église		1318	61	13	Subventions d'équipement non transférables - GFP de rattachement					10 000,00 €
						13251	61	13	Emprunts auprès des établissements de crédits					40 750,00 €
						1641	01	16						4 177 000,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT														
														812 000,00 €
DÉPENSES - FONCTIONNEMENT														
														-62 000,00 €
6227	020	011		Frais d'actes et de contentieux		6459	020	013	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance					60 400,00 €
64131	422	012		Rémunérations - personnel non titulaire		738	01	73	Produit taxe additionnelle aux droits de mutation					129 191,00 €
6453	020	012		Cotisations aux caisses de retraites		7411	01	74	DGF - dotation forfaitaire					178 194,00 €
65541	020	65		Contributions au fonds de compensation des charges territoriales		74833	01	74	Etat - Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CAVE et CFE)					-2 974,00 €
739223	01	014		Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		74834	01	74	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières					-36 904,00 €
						74835	01	75	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation					-907,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT														
														0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT														
														0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT														
														-40 785,00 €
														367 785,00 €
														327 000,00 €



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été renvoyé
à la Préfecture de Nanterre
le.....1.0.OCT.2017
et publié le.....1.0.OCT.2017
Le directeur général des services

[Signature]

